

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Ministère de la transition écologique,  
de la biodiversité, de la forêt, de la  
mer et de la pêche**

**Arrêté du 3 septembre 2025**

**fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien  
supérieur de l'environnement ouvert au titre de l'année 2025**

**La ministre de la transition écologique de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la  
pêche et le directeur général de l'Office français de la biodiversité,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2001-586 du 05 juillet 2001 modifié portant statut particulier du corps des  
techniciens de l'environnement ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires  
communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation générale du concours  
professionnel pour l'accès au grade de chef technicien de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 13 juin 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture d'un concours  
professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de l'environnement ;

Sur proposition de la directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique,  
de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et du directeur général de l'Office français  
de la biodiversité,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur de  
l'environnement, au titre de l'année 2025, est composé comme suit :

Président :

Monsieur Antoine DERIEUX, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement ;

En cas d'empêchement du président, Monsieur Jérémie RIPAUD, chef technicien de  
l'environnement, assurera la présidence.

Membres :

Monsieur Mathieu DEROUCH, technicien supérieur de l'environnement ;

Monsieur Nicolas CORMIER, chef technicien de l'environnement ;  
Monsieur Jérémie RIPAUD, chef technicien de l'environnement.

## Article 2

Est désignée en tant que concepteur de sujet :

Madame Mylène HERRMANN, technicienne supérieure de l'environnement.

## Article 3

La directrice des ressources humaines du ministère de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche et le directeur général de l'Office français de la biodiversité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 3 septembre 2025

La ministre de la transition écologique, de la  
biodiversité, de la forêt, de la mer et de la  
pêche

Pour la ministre et par délégation

**Amélie**  
**LE-NEST**  
**amelie.le**  
**-nest**

Signature  
numérique de  
Amélie LE-NEST  
amelie.le-nest  
Date :  
2025.09.03  
15:58:25 +02'00'

Le directeur général de l'Office français de la  
biodiversité,

Olivier THIBAUT

Signé numériquement le 03/09/2025  
par Olivier Thibault  
Directeur général

